Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251222-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2025-12-22

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 1er décembre 2025 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Monsieur Joël BATARD, Maire.

CONVOQUÉS : Joël BATARD, Eliane LALANDEC, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Fanny DELVALLEE, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Bertrand HARDY, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Isabelle DESFEUX.

PRESENTS : Joël BATARD, Roger FERRET, Nelly MORO, Jean-Luc BERTRAND, Pascal URO, Marie-Pierre COLLIN, Jean-Claude QUETTIER, Loïc RAOUL, Laetitia MORIN, Claudine MIZZON, Gilbert MALLEDANT, Gilles GUILLAUME, Thi Thuy Ha LE TIRRAND, Jean-Manuel HERGAS, Yannick ORHAN, Pierre-Anne LE GOFF, Sébastien JAOUEN, Pierrick LENOANE, Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND FALLER, Françoise TARDIVEL, Patrick PEDRON, Isabelle DESFEUX

ABSENT (E.S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Fanny DELVALLEE donne pouvoir à Laetitia MORRIN
Bertrand HARDY donne pouvoir à Robert ROLANDO

ABSENT (E.S.) EXCUSE(E.S.) NON REPRESENT (E.S) :
Alexis LEBRAT, Magaly KUBICKA, Eliane LALANDEC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thi Thuy Ha LE TIFFRAND

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 26

***

22. Cession d'une parcelle communale rue des Monts Céreaux à M Vandenkerckhove

Rapporteur : Monsieur Jean Luc BERTRAND, Adjoint à la voirie, aux réseaux divers, aux bâtiments et à l'urbanisme

Pièces annexes : cession M. Vandenkerckhove (annexes 1, 2, 3)

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-200056703-20251208-DB20251222-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

Il a été constaté que la propriété sise au 24 bis rue des Monts Céreaux (cadastrée ZL 341) inclut en réalité une emprise communale.

Cette emprise, n'ayant aucun usage en matière de desserte viaire ou de réseaux, nécessite une régularisation de la situation. Il y a lieu de déclasser l'emprise communale pour la céder. La cession concerne une surface d'environ 120 m², aux conditions suivantes :

- Au prix de 10 €/m², conformément à l'estimation des Domaines
- Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de Monsieur et Madame Jacques Vandenkerckhove.

Le bien cédé sera soumis à une servitude de passage, comprenant une canalisation destinée à collecter, si nécessaire, les eaux pluviales du camping Le Roc de l'Hervieu. Le coût de la réalisation de ce réseau sera à la charge de l'acquéreur.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Urbanisme, voirie et travaux » le 26 Novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Administration générale et finances » le 27 Novembre 2025 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. **D'approuver** le projet de désaffectation de la parcelle communale susmentionnée,
2. **D'approuver** le projet de déclassement de la parcelle communale susmentionnée,
3. **D'approuver** la cession de la parcelle communale dans les conditions énoncées,
4. **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette cession.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël BATARD.